Académie de POITIERS
COLLEGE G. DAVID
8 place du 08 Mai 1945
86110 MIREBEAU

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : le 3 octobre 2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 23 septembre 2022

1ère convocation (oui/non) : OUI

2ème convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M BARBARROUX Vincent

Secrétaires de séance : Mme BAUDICHAUD Magaly

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 13

Ordre du jour

L'ordre du jour sera le suivant :

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

1.1 – Bilan de rentrée et résultats examen/orientation

1.2 – Devoirs faits

1.3 – Agenda pédagogique de l'établissement – Projet d'établissement

1.4 – Ventilation des IMP

2 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE MATERIELLE ET FINANCIERE

2.1 – Délégation de signature

2.2 – Dégradations

2.3 – Ordre de mission véhicule de service

2.4 – Logements de fonction

2.5 – Information dotations du département

3 – QUESTIONS DIVERSES

Annexes :
N° 1 –Délégation de signature
N° 2 –Dégradations
N° 3 –Ordre de mission permanent
N° 4 –IMP

- Motions : sans objet

PRESENCE au CONSEIL - Séance du 03 octobre 2022

	Qualité	Titulaires				Suppléants				
		Nom - Prénom	P ¤	A ¤	E	Nom - Prénom	P ¤	A	E	Émargement
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BARBARROUX VINCENT	X							
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	/								
	Gestionnaire	EVAIN CELINE	X							
	C.P.E.	VILLAIN CATHERINE			X					
	Directeur adjoint de la SEGPA ou chef de travaux	/								
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement (département)	PRINCAY BENOIT SAINT PE SEVERINE	X		 X					
	Communauté de communes	PLISSON CELINE			X					
	Commune	JALLET CARTIER FLORENCE	X							
PERSONNALITES QUALIFIEES		RICHARD REGIS ?			X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MONPERROUX AURORE			X					
		SOYER JACQUELINE	X							
		PARTAUD ADRIEN			X					
		DE VENDEUIL RACHEL	X							
		BALITEAU YANNIS	X							
		MERANGER EDWIGE	X							
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MARSAULT CHRISTINE			X					
		BAUDICHAUD MAGALY	X							
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BARRAUD JENNIFER								
		BUISSET SOPHIE	X							
		COURTOIS ANGELINA	X							
		PRIETO CHRISTELLE		X						
		TERRASSON ERIC	X							
		LASSAGNE AURORE								
	Elèves	DUCHAINE LISA			X	BERNIER ZOE	X			
		IMBERT BAUER TCHADEY			X					

[¤] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le conseil d'administration s'est réuni sur convocation du chef d'établissement qui a été transmise le 23 septembre 2022 aux différents membres.

Le quorum étant atteint, M le principal a ouvert la séance à 18h05.

M le Principal souhaite la bienvenue aux membre du premier CA de l'année scolaire 2021-2022 et au dernier CA de la représentation élue aux élections d'octobre 2021 et qui sera remplacée par celle élue le 7 octobre 2022.

M le Principal demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal de la séance du 28 juin 2022 , ce dernier ne suscitant aucune remarque il est approuvé à l'unanimité.

M le principal rappelle l'ordre du jour.

1 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

1.1 – Bilan de rentrée - Résultat DNB/orientation

NBRE DE CLASSES	EFFECTIF HORS ULIS	EFFECTIF AVEC ULIS	EFFECTIF/ CLASSE
3	80	82	27,33
5	116	119	23,80
3	72	79	26,33
3	81	81	27,00
14	349	361	25,7857
H/E	1,210601719	1,11218837	
E/D	24,92857143	25,7857143	

DNB :

Le taux de réussite au DNB toutes séries confondues est de 72,3 ce qui est un très mauvais résultat compte-tenu du faible effectif en 3e lors de l'année scolaire 2021-2022. C'est la 2e fois en 3 ans que le collège enregistre des résultats aussi faibles. Une réflexion collective doit être apportée sur la manière faire réussir nos élèves et l'utilisation de nos moyens alors que le nouveau projet d'établissement doit être écrit pour la période 2022-2025.

38,4 % de nos élèves ont eu mention bien ou très bien.

Le contrôle continu a donné les résultats suivants :

1 élève a obtenu le DNB avec 400 points minimum de contrôle continu (1,5%). Ils étaient 5 en 2020-2021. 34 ont obtenu + de 300 points au contrôle continu soit 52%. Ils étaient 57% l'année précédente. 7 élèves ont eu entre 0 et 200 points au contrôle continue soit 10,7% score proche de 2020-2021 (9,3%).

- Épreuve orale du DNB : moyenne des candidats 68,3/100. La note était de 70,2/ 100 en 2020-2021.

- Les notes moyennes aux épreuves écrites sont :

Note écrite moyen maths	Note écrite moyen français	Note écrite moyen HG	Note écrite moyen sciences
8,5/20 (10,3 en 2021)	**8,6/20 (9,48/20 en 2021)**	**9,3/20 (12,93/20 en 2021)**	**10/20 (12,00/20 en 2021)**

CFG : 100% de réussite, 5 candidats.

Un représentant au conseil d'administration relève l'absence des enseignants en fin d'année qui explique peut-être ces résultats.

Monsieur le Principal relate effectivement que des absences ont eu lieu à cause du COVID, des formations et sorties, engendrant une perte de cours importante,
Les formations peuvent être refusées pour raison de services. Pour les sorties, au niveau des accompagnateurs, on peut faire attention et des surveillants sont souvent sollicités. Les élèves ont néanmoins besoin de sortir pour un éveil à la culture surtout en milieu rural de l'établissement.
Par contre, les absences pour congés maladie ne peuvent être anticipées.

Un membre du conseil demande si les parents d'élèves peuvent accompagner les sorites scolaires si besoin ? Ceci est tout à fait possible effectivement.

ORIENTATION

LGT	2ND PRO	CAP	SANS SOLUTION
43	13	8	2
64,1%	19,4%	11,9%	3%

1.2 – Devoirs faits

L'opération « devoirs faits » se met en place cette année au collège avec une dimension un peu plus importante que l'an dernier et sous la coordination de Mme Villain (CPE), référente « devoirs faits » au collège.
Nous souhaitons associer les professeurs et les personnels vie scolaire.

Ainsi :

- Des créneaux horaires sont identifiés pour que chaque classe 6e, 5e, 4e bénéficie d'au moins une heure d'aide aux devoirs.
- Les professeurs principaux ont identifié pour chaque classe les élèves pour lesquels l'aide aux devoirs devra prioritairement être proposée.
- Des groupes de 9 élèves maximum sont constitués par classe avec des binômes de professeurs volontaires et de surveillants pour les encadrer.
- Sur certains créneaux horaires néanmoins, l'aide aux devoirs ne pourra être assurée que par le personnel vie scolaire.

Un membre du conseil demande si l'enveloppe d'heures a diminué cette année.

Monsieur le Principal affirme effectivement que celle ci a diminué depuis 2-3 ans mais malgré tout reste identique à l'an passé.

1-3 Agenda pédagogique de l'établissement – Projet d'établissement

Le projet d'établissement pour la période 2022-2025 doit être écrit. Selon les directives de la rectrice de l'académie de Poitiers il doit s'appuyer sur l'évaluation qui a été faite de l'établissement en 2021 et peut s'inspirer du projet académique 2022-2026 qui nous été communiqué à la rentrée.

Après une première réunion de travail en mars 2022 qui a permis de faire le bilan deux rapport d'évaluation 2021 et du précédent projet d'établissement 2018-2021, il nous reste un travail important à faire : la définition des ambitions du collège pour la période et la recherche collective d'indicateur pour mesurer la réussite de l'établissement.

Le prochain groupe de travail se réunira le 20 octobre 2022 en conseil pédagogique et associera les partenaires de l'établissement : centre social et mission de lutte contre le décrochage (module relais au collège financé par les fonds européens).

Dans le cadre de *l'autonomie reconnue aux établissements scolaires*, le projet d'établissement exprime et *met en cohérence les choix pédagogiques et éducatifs de la communauté éducative*. Nonobstant cette autonomie, ce document *s'inscrit aussi dans les orientations, les objectifs et les programmes académiques et nationaux.*

Adopté par le conseil d'administration pour une durée de 3 ou 5 ans, les résultats produits par le projet d'établissement doivent être régulièrement mesurés et évalués et si besoin les actions doivent être réajustées (art L 401 du code de l'éducation).

1-4 Ventilation des IMP

La dotation en IMP pour l'établissement pour 2022-2023 est de 8,25 IMP. (annexe 4)

Les missions mises en œuvre au collège en 2021 et les indemnités attribuées étaient

RUPN	2
Référent parcours culturel	0,5
Référent parcours citoyen	0,5
Référent parcours avenir	0,5
Référent cycle 3	0,5
Référent élèves à besoins éducatifs particuliers	1
Référent devoirs faits	0,25
Chorale	1
Coordination APSA	1

Sauf avis contraire du conseil d'administration les mêmes missions seront reconduites en 2022-2023. Il reste 1 IMP à ventiler dans l'année.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

2 - MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE MATERIELLE ET FINANCIERE

2.1 – Délégation de signature

Délégation de signature donnée à Céline EVAIN, gestionnaire du collège Georges David de Mirebeau pour l'année scolaire 2022/2023 (annexe 1)

Délégation concernant exclusivement les actes suivants :

- Bons de commandes (dans la limite des crédits ouverts au budget)
- Mandatements

- Ordres de recettes
- Ré-imputations
- Rejets
- Ordres de reversement
- Ordres de paiement (et documents joints)
- DBM
- Remises d'ordres
- Autorisations d'absences des personnels ATTEE
- Ordres de missions des personnels ATTEE
- Attestation de voyages
- Factures

2- 2 Dégradations

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à facturer aux familles les dégradations de manuels scolaires et carnets de liaison selon le barème voté (annexe 2).

Pour toute autre dégradation volontaire, le chef d'établissement facturera le prix de remplacement des objets dégradés ou le prix de revient de la remise en état des lieux ou des équipements consécutive à une dégradation volontaire.

VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABTENTION : 0

2.3 –Ordre de mission permanent

Un ordre de mission permanent est établi pour l'année scolaire 2021/2022 pour l'utilisation du véhicule de service au collège pour les personnes suivantes (annexe 3) :
–M BARBARROUX
–Mme EVAIN
–M DELAGARDE
–Mme VILLAIN

Ceux ci sont autorisés à utiliser le véhicule du collège pour les besoins du service.

VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABTENTION : 0

2.4 –Logements de fonction

Le conseil d'administration se prononce par vote consultatif sur l'occupation d'un logement de fonction du collège par COP (convention occupation précaire) par M BLANCHIN

Le conseil d'administration se prononce par vote consultatif sur l'occupation d'un logement de fonction du collège par NAS (Nécessité Absolue de Service) par Monsieur le principal.

VOTANTS : 13	POUR : 13	CONTRE : 0	ABTENTION : 0

2.3 –Information dotations du département

A compter de cette rentrée 2022, le conseil départemental de la Vienne financera pour chacun des établissement des solutions documentaires et un premier bouquet de ressources numériques :

- un pack SOLDOC+ de réseau canapé comprenant le portail e-sidoc et son hébergement et le logiciel BCDI
- Cafeyn collège
- Mémo fiches
- Mémodocnet

3 -QUESTIONS DIVERSES

Aucune questions diverses.

La séance est levée à 19h15.

Le Président

COLLEGE GEORGES DAVID * 86110 MIREBEAU *
Le chef d'établissement

La Secrétaire